

En conformité avec la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH), annexe II, telle que modifiée par le règlement (UE) 2020/878 de la Commission - Belgique

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

XYLADECOR COMBI NF

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Identificateur SGH du produit : XYLADECOR COMBI NF

### 1.2. Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations non recommandées

Utilisation du produit : produits de préservation du bois

### 1.3. Détails du fournisseur de la fiche signalétique

Akzo Nobel Paints Belgium NV/SA  
Everest Office Park - Leuvensesteenweg 248 B  
B 1800 Vilvoorde - Belgium  
Tel. +32 (0) 2 254 2211  
Fax. +32 (0) 2 254 2335

Adresse courriel de la personne responsable de cette FDS : SDS@akzonobel.com

### 1.4 Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence

#### Organisme consultatif/centre antipoison national

Téléphone : + 32 (0)70 245 245

Version : 2

Date de publication précédente : 2-10-2024

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1 Classement de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange

#### Classification selon le règlement 1272/2008/CE [CLP/GHS]

Aquatic Acute 1, H400

Aquatic Chronic 1, H410

Le produit est classé comme dangereux selon le règlement (CE) 1272/2008 tel qu'amendé.

Consulter la section 16 pour le texte complet des phrases de danger déclarées ci-dessus.

Consultez la section 11 pour obtenir de l'information plus détaillée sur les effets sur la santé et les symptômes.

### 2.2 Éléments de l'étiquette

Pictogrammes de danger :



**XYLADECOR COMBI NF**

## SECTION 2: Identification des dangers

**Mention d'avertissement** : Attention  
**Mentions de danger** : H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Conseils de prudence

**Généralités** : P103 - Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.  
P102 - Tenir hors de portée des enfants.  
P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
**Prévention** : P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.  
**Intervention** : P391 - Recueillir le produit répandu.  
**Stockage** : Non applicable.  
**Élimination** : P501 - Eliminer le contenu et le récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales ou internationales.

**Éléments d'une étiquette complémentaire** : Contient du (de la) 3-iodo-2-propynyl butylcarbamate et permethrin (ISO). Peut déclencher une réaction allergique.

**Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux** : Non applicable.

### Exigences particulières d'emballage

**Récipients devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour les enfants** : Non applicable.  
**Avertissement tactile d'un danger** : Non applicable.

### 2.3 Autres dangers

**Product meets the criteria for PBT or vPvB according to Regulation (EC) No. 1907/2006, Annex XIII** : This mixture does not contain any substances that are assessed to be a PBT or a vPvB.

**Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification** : Aucun connu.

## SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

**3.2 Mélanges** : Mélange

Nom du produit ou de l'ingrédient	Identificateurs	%	Classification	Concentration spécifique limites, facteurs M et ETA	Type
Éther monobutylrique de propylène glycol	REACH #: 01-2119475527-28 EC: 225-878-4 CAS: 5131-66-8 Indice: 603-052-00-8	≤5	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319	-	[1]
butylcarbamate de 3-iodo-	EC: 259-627-5	≤1	Acute Tox. 4, H302	ETA [Oral] = 500	[1]

**XYLADECOR COMBI NF**

**SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients**

2-propynyle	CAS: 55406-53-6 Indice: 616-212-00-7		Acute Tox. 3, H331 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 STOT RE 1, H372 (larynx) Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	mg/kg ETA [Inhalation (poussières et brume)] = 0,5 mg/l M [Aigu] = 10 M [Chronique] = 1	
3-(2,2-dichlorovinyl) -2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de m-phénoxybenzyle	EC: 258-067-9 CAS: 52645-53-1 Indice: 613-058-00-2	≤0,3	Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 4, H332 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410  <b>Consulter la section 16 pour le texte complet des phrases de danger déclarées ci-dessus.</b>	ETA [Oral] = 500 mg/kg ETA [Inhalation (vapeurs)] = 11 mg/ l M [Aigu] = 1000 M [Chronique] = 1000	[1]

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, TBP, tPtB, substance de préoccupation équivalente ou n'est associé à une limite d'exposition en milieu de travail et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Type

[1] Substance classée avec un danger physique, pour la santé ou l'environnement

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

**SECTION 4: Premiers soins**

**4.1 Description des premiers soins**

- Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. En cas d'irritation, consulter un médecin.
- Inhalation** : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
- Contact avec la peau** : Rincer la peau contaminée avec beaucoup d'eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
- Ingestion** : Laver la bouche avec de l'eau. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical.
- Protection des sauveteurs** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.

**4.2 Les plus importants symptômes et effets, aigus ou différés**

Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même. The mixture has been assessed following the conventional method of the CLP Regulation (EC) No 1272/2008 and is classified for toxicological properties accordingly. Voir Sections 2 et 3 pour obtenir des détails.

L'exposition aux vapeurs de solvant dégagées par le composant à des concentrations supérieures à la limite d'exposition professionnelle spécifiée peut avoir des effets nocifs pour la santé, provoquant par exemple une irritation des muqueuses et des voies respiratoires ou des effets néfastes sur les reins, le foie et le système nerveux central. Parmi les symptômes et signes figurent : maux de tête, vertiges, fatigue, faiblesse musculaire, somnolence et, dans les cas extrêmes, évanouissement.

**XYLADECOR COMBI NF**

## SECTION 4: Premiers soins

Les solvants peuvent produire certains des effets ci-dessus par absorption cutanée. Un contact répété ou prolongé avec le mélange peut causer l'élimination du gras naturel de la peau, ce qui se traduit par une dermatite de contact non allergique et une absorption cutanée.

Les jets de liquide dans les yeux peuvent causer une irritation et des atteintes réversibles.

L'ingestion peut causer des nausées, la diarrhée et des vomissements.

Ceci tient compte des effets différés et immédiats, lorsque connus, ainsi que des effets chroniques des composants lors d'une exposition de courte durée et de longue durée par voie orale, pulmonaire et cutanée et par contact avec les yeux.

Contient du (de la) 3-iodo-2-propynyl butylcarbamate, perméthrin (ISO). Peut déclencher une réaction allergique.

### Signes/symptômes de surexposition

<b>Contact avec les yeux</b>	: Aucune donnée spécifique.
<b>Inhalation</b>	: Aucune donnée spécifique.
<b>Contact avec la peau</b>	: Aucune donnée spécifique.
<b>Ingestion</b>	: Aucune donnée spécifique.

### 4.3 Indication de tout besoin médical immédiat et de tout traitement spécial requis

**Note au médecin traitant** : Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

**Traitements particuliers** : Pas de traitement particulier.

## SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

**Agents extincteurs appropriés** : Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.

**Agents extincteurs inappropriés** : Aucun connu.

### 5.2 Dangers particuliers de la substance ou du mélange

**Dangers de la substance ou du mélange** : Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater. Cette substance est très toxique pour les organismes aquatiques avec des effets néfastes à long terme. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée dans aucune voie d'eau, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.

**Produits de combustion dangereux** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:  
dioxyde de carbone  
monoxyde de carbone

### 5.3 Conseils pour les pompiers

**Mesures spéciales de protection pour les pompiers** : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.

**Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive. Les vêtements pour les pompiers (y compris les casques, les bottes et les gants de protection) conformes à la norme européenne EN 469 procureront une protection de base lors d'incidents chimiques.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1 Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

- Pour le personnel non affecté aux urgences** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Porter un équipement de protection individuelle approprié.
- Intervenants en cas d'urgence** : Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».

### 6.2 Précautions environnementales

- : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air). Substance polluante dans l'eau. Peut être nocif pour l'environnement si libéré en grandes quantités. Recueillir le produit répandu.

### 6.3 Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

- Petit déversement** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les contenants (ou récipients) de la zone de déversement Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.
- Grand déversement** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les contenants (ou récipients) de la zone de déversement S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé.

### 6.4 Références à d'autres sections

- : Consulter la section 1 pour des renseignements sur les contacts en cas d'urgence. Consulter la Section 8 pour des renseignements sur l'équipement de protection individuelle approprié. Consulter la section 13 pour d'autres renseignements sur le traitement des déchets.

## SECTION 7: Manutention et stockage

Les renseignements de la présente section contiennent des conseils et des directives génériques.

### 7.1 Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

- Mesures de protection** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Ne pas ingérer. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Éviter le rejet dans l'environnement. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les contenants (ou récipients) vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce contenant (ou récipient).
- Conseils sur l'hygiène générale au travail** : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter également la Section 8.2 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.

**XYLADECOR COMBI NF**

## SECTION 7: Manutention et stockage

### 7.2 Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des contenants (ou récipients) non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 relative aux matières incompatibles avant la manutention ou l'utilisation.

#### Directive Seveso - seuils de déclaration

##### Critères de dangerosité

Catégorie	Seuil de notification et de MAPP (Politique de prévention des accidents majeurs)	Seuil de notification de sécurité
E1	100 tonne	200 tonne

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

**Recommandations** : Non disponible.

**Solutions particulières au secteur industriel** : Non disponible.

## SECTION 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Les renseignements de la présente section contiennent des conseils et des directives génériques. Les renseignements sont fournis en fonction d'utilisations prévues typiques du produit. D'autres mesures peuvent être requises pour la manutention en vrac ou autres utilisations qui pourraient accroître de manière importante l'exposition des travailleurs ou le rejet dans l'environnement.

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Aucune valeur de limite d'exposition connue.

**Procédures de surveillance recommandées** : Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire de procéder à un contrôle biologique ou une surveillance du personnel, de l'atmosphère sur le lieu de travail pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou toute autre mesure de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser une protection respiratoire. Une référence doit être faite à des normes de suivi, comme celles qui suivent : Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition par inhalation aux agents chimiques à des fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures pour l'évaluation de l'exposition à des agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphère des lieux de travail - Exigences générales concernant la performance des procédures de mesure des agents chimiques) Une référence à des lignes directrices nationales pour des méthodes de détermination des substances dangereuses sera également requise.

#### DNEL/DMEL

**XYLADECOR COMBI NF**

**SECTION 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle**

Nom du produit ou de l'ingrédient	Type	Exposition	Valeur	Population	Effets
Éther monobutylique de propylène glycol	DNEL	Long terme Orale	12,5 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Cutané	22 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	43 mg/m <sup>3</sup>	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Cutané	52 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	147 mg/m <sup>3</sup>	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Court terme Cutané	50 %	Population générale	Local
	DNEL	Long terme Cutané	50 %	Population générale	Local
	DNEL	Court terme Cutané	50 %	Opérateurs	Local
butylcarbamate de 3-iodo-2-propynyle	DNEL	Long terme Cutané	50 %	Opérateurs	Local
	DNEL	Long terme Inhalation	0,023 mg/m <sup>3</sup>	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Court terme Inhalation	0,07 mg/m <sup>3</sup>	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Court terme Inhalation	1,16 mg/m <sup>3</sup>	Opérateurs	Local
	DNEL	Long terme Inhalation	1,16 mg/m <sup>3</sup>	Opérateurs	Local
	DNEL	Long terme Cutané	2 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique

**PNEC**

Aucune PNEC disponible.

**8.2 Contrôles de l'exposition**

**Contrôles d'ingénierie appropriés** : Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air.

**Mesures de protection individuelle**

**Mesures d'hygiène** : Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

**Protection oculaire/ faciale** : Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de sécurité avec écrans de protection latéraux.

**Protection de la peau**

**Protection des mains** : Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs

## SECTION 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle

substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision.

Pour un contact prolongé ou fréquemment répété, des gants de classe de protection 6 (temps de rupture supérieur à 480 minutes selon la norme EN 374) sont recommandés. Gants recommandés : Viton ® ou Nitrile, épaisseur  $\geq 0.38$  mm. Pour un contact bref, des gants de classe de protection 2 ou classe supérieure (temps de rupture > 30 minutes selon la norme EN 374) sont recommandés. Gants recommandés : Nitrile, épaisseur  $\geq 0.12$  mm.

Remplacer les gants à intervalles réguliers et en cas de signes de détérioration du matériau des gants.

La performance et l'efficacité des gants peut être diminuée par des dommages physiques/chimiques et une conservation inadéquate.

L'utilisateur doit s'assurer que les types de gants qu'il choisit de porter pour la manipulation de ce produit sont les plus appropriés et prennent en compte les conditions d'utilisation particulières, conformément aux indications stipulées dans l'évaluation des risques de l'utilisateur.

- Protection du corps** : L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.
- Autre protection pour la peau** : Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.
- Protection respiratoire** : En fonction du risque et de la possibilité d'une exposition, choisir un respirateur qui est conforme à la norme ou certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés suivant un programme de protection pour assurer un ajustement, une formation appropriée et d'aspects d'utilisation importants.
- Contrôle de l'action des agents d'environnement** : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

Toutes les propriétés sont mesurées à température et pression standard, sauf indication contraire.

### 9.1 Renseignements sur les propriétés physiques et chimiques

#### Apparence

- État physique** : Liquide.
- Couleur** : Blanc.
- Odeur** : Non disponible.
- Seuil olfactif** : Non disponible.
- Point de fusion et point de congélation** : Non disponible.
- Point d'ébullition, point d'ébullition initial et plage d'ébullition** : 100°C (212°F)
- Inflammabilité** : Non disponible.
- Limites inférieure et supérieure d'explosion** : Non applicable.
- Point d'éclair** : Vase clos: >93,3°C (>199,9°F) [Pensky-Martens] [Le produit n'entretient pas une combustion.]

**XYLADECOR COMBI NF**

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

<b>Température d'auto-inflammation</b>	: >400°C (>752°F)
<b>Température de décomposition</b>	: Non disponible.
<b>pH</b>	: 7,5 [Conc. (% poids / poids): 100%] [DIN EN 1262]
<b>Viscosité</b>	: Cinématique (température ambiante): 2 mm <sup>2</sup> /s [DIN EN ISO 3219] Cinématique (40°C): 2 mm <sup>2</sup> /s [DIN EN ISO 3219]
<b>Solubilité</b>	:

Médias	Résultat
l'eau froide	Soluble [OESO (TG 105)]

<b>Miscible avec l'eau</b>	: Oui.
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	: Non applicable.
<b>Tension de vapeur</b>	:

Nom des ingrédients	Pression de vapeur à 20 °C			Pression de vapeur à 50 °C		
	mm Hg	kPa	Méthode	mm Hg	kPa	Méthode
eau	23,8	3,2				
Éther monobutylique de propylène glycol	1,05	0,14	OECD 104			
1,2-Propylène glycol	0,15	0,02	EU A.4			

<b>Densité relative</b>	: 1,01
<b>Densité</b>	: 1,01 g/cm <sup>3</sup> [DIN EN ISO 2811-1]
<b>Densité de vapeur</b>	: Non disponible.

### Caractéristiques des particules

<b>Taille médiane des particules</b>	: Non applicable.
<b>Pourcentage de particules ayant un diamètre aérodynamique ≤ 10 µm</b>	: 0

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

<b>10.1 Réactivité</b>	: Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.
<b>10.2 Stabilité chimique</b>	: Le produit est stable.
<b>10.3 Risque de réactions dangereuses</b>	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
<b>10.4 Conditions à éviter</b>	: Aucune donnée spécifique.
<b>10.5 Matériaux incompatibles</b>	: Aucune donnée spécifique.
<b>10.6 Produits de décomposition dangereux</b>	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

**XYLADECOR COMBI NF**

## SECTION 11: Données toxicologiques

### 11.1 Renseignements sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même. The mixture has been assessed following the conventional method of the CLP Regulation (EC) No 1272/2008 and is classified for toxicological properties accordingly. Voir Sections 2 et 3 pour obtenir des détails.

L'exposition aux vapeurs de solvant dégagées par le composant à des concentrations supérieures à la limite d'exposition professionnelle spécifiée peut avoir des effets nocifs pour la santé, provoquant par exemple une irritation des muqueuses et des voies respiratoires ou des effets néfastes sur les reins, le foie et le système nerveux central. Parmi les symptômes et signes figurent : maux de tête, vertiges, fatigue, faiblesse musculaire, somnolence et, dans les cas extrêmes, évanouissement.

Les solvants peuvent produire certains des effets ci-dessus par absorption cutanée. Un contact répété ou prolongé avec le mélange peut causer l'élimination du gras naturel de la peau, ce qui se traduit par une dermatite de contact non allergique et une absorption cutanée.

Les jets de liquide dans les yeux peuvent causer une irritation et des atteintes réversibles.

L'ingestion peut causer des nausées, la diarrhée et des vomissements.

Ceci tient compte des effets différés et immédiats, lorsque connus, ainsi que des effets chroniques des composants lors d'une exposition de courte durée et de longue durée par voie orale, pulmonaire et cutanée et par contact avec les yeux.

Contient du (de la) 3-iodo-2-propynyl butylcarbamate, perméthrin (ISO). Peut déclencher une réaction allergique.

#### Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Éther monobutylique de propylène glycol butylcarbamate de 3-iodo-2-propynyle 3-(2,2-dichlorovinyl) -2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de m-phénoxybenzyle	DL50 Cutané	Lapin	3100 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	2700 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	1470 mg/kg	-
	TDLo Orale	Rat	100 mg/kg	-
	TDLo Orale	Rat	43 mg/kg	-

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

#### Estimations de la toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Orale (mg/kg)	Cutané (mg/kg)	Inhalation (gaz) (ppm)	Inhalation (vapeurs) (mg/l)	Inhalation (poussières et brouillards) (mg/l)
Éther monobutylique de propylène glycol butylcarbamate de 3-iodo-2-propynyle 3-(2,2-dichlorovinyl) -2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de m-phénoxybenzyle	2700	3100	N/A	N/A	N/A
	500	N/A	N/A	N/A	0,5
	500	N/A	N/A	11	N/A

#### Irritation/Corrosion

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
3-(2,2-dichlorovinyl) -2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de m-phénoxybenzyle	Peau - Léger irritant	Lapin	-	24 heures 500 mg	-

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

#### Sensibilisation

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

**XYLADECOR COMBI NF**

## **SECTION 11: Données toxicologiques**

### **Mutagénicité**

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

### **Cancérogénicité**

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

### **Toxicité pour la reproduction**

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

### **Tératogénicité**

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

### **Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -**

Non disponible.

### **Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -**

<b>Nom du produit ou de l'ingrédient</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Voie d'exposition</b>	<b>Organes cibles</b>
butylcarbamate de 3-iodo-2-propynyle	Catégorie 1	-	larynx

### **Risque d'absorption par aspiration**

Non disponible.

**Renseignements sur les voies d'exposition probables** : Non disponible.

### **Effets aigus potentiels sur la santé**

**Contact avec les yeux** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Inhalation** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Contact avec la peau** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.

### **Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques**

**Contact avec les yeux** : Aucune donnée spécifique.

**Inhalation** : Aucune donnée spécifique.

**Contact avec la peau** : Aucune donnée spécifique.

**Ingestion** : Aucune donnée spécifique.

### **Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme**

#### **Exposition de courte durée**

**Effets immédiats possibles** : Non disponible.

**Effets différés possibles** : Non disponible.

#### **Exposition de longue durée**

**Effets immédiats possibles** : Non disponible.

**Effets différés possibles** : Non disponible.

### **Effets chroniques potentiels sur la santé**

Non disponible.

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

**Généralités** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**XYLADECOR COMBI NF**

**SECTION 11: Données toxicologiques**

<b>Cancérogénicité</b>	: Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Mutagénicité</b>	: Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	: Aucun effet important ou danger critique connu.

**11.2 Renseignements sur les autres dangers**

**11.2.1 Propriétés de perturbation endocrinienne**

Non disponible.

**11.2.2 Autres informations**

Aucune information additionnelle.

**SECTION 12: Données écologiques**

**12.1 Toxicité**

Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même.

Ne pas jeter dans les canalisations ou les cours d'eau.

The mixture has been assessed following the summation method of the CLP Regulation (EC) No 1272/2008 and is classified for eco-toxicological properties accordingly. See Sections 2 and 3 for details.

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition	
butylcarbamate de 3-iodo-2-propynyle	Aiguë CE50 0,186 mg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures	
	Aiguë CE50 956 ppb Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures	
	Aiguë CE50 0,16 ppm Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures	
	Aiguë CL50 500 ppb Eau douce	Crustacés - Hyalella azteca	48 heures	
	Aiguë CL50 2920 ppb Eau de mer	Crustacés - Neomysis mercedis - Adulte	48 heures	
	Aiguë CL50 40 ppb Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures	
	Aiguë CL50 95 ppb Eau de mer	Poisson - Oncorhynchus kisutch - Juvénile (jeune à l'envol, larve de poisson, porcelet sevré)	96 heures	
	Aiguë CL50 100 ppb Eau douce	Poisson - Oncorhynchus mykiss - Juvénile (jeune à l'envol, larve de poisson, porcelet sevré)	96 heures	
	Aiguë CL50 72 ppb Eau douce	Poisson - Oncorhynchus mykiss	96 heures	
	Aiguë CL50 67 ppb Eau douce	Poisson - Oncorhynchus mykiss	96 heures	
	Aiguë CL50 67 µg/l Eau douce	Poisson - Oncorhynchus mykiss - Juvénile (jeune à l'envol, larve de poisson, porcelet sevré)	96 heures	
	3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de m-phénoxybenzyle	Chronique NOEC 8,4 ppb	Poisson - Pimephales promelas	35 jours
		Aiguë CE50 68 µg/l Eau de mer	Algues - Skeletonema costatum - Phase de croissance exponentielle	96 heures
Aiguë CE50 72 µg/l Eau de mer		Algues - Skeletonema costatum - Phase de croissance exponentielle	96 heures	
Aiguë CE50 124 µg/l Eau de mer		Algues - Skeletonema costatum - Phase de croissance exponentielle	96 heures	
Aiguë CE50 92 µg/l Eau de mer		Algues - Skeletonema costatum - Phase de croissance exponentielle	96 heures	

**XYLADECOR COMBI NF**

**SECTION 12: Données écologiques**

Aiguë CE50 0,11 µg/l Eau douce	Crustacés - Orconectes immunis	48 heures
Aiguë CE50 0,76 ppb Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
Aiguë CE50 0,6 ppb Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
Aiguë CE50 0,151 ppb Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
Aiguë CE50 0,32 ppb Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
Aiguë CL50 0,25 µg/l Eau douce	Crustacés - Gammarus pseudolimnaeus - Larve	48 heures
Aiguë CL50 0,37 µg/l Eau douce	Crustacés - Gammarus pseudolimnaeus - Larve	48 heures
Aiguë CL50 0,37 µg/l Eau douce	Crustacés - Gammarus pseudolimnaeus	48 heures
Aiguë CL50 0,31 µg/l Eau douce	Crustacés - Orconectes immunis	48 heures
Aiguë CL50 0,79 ppb Eau douce	Poisson - Lepomis macrochirus	96 heures
Chronique NOEC 0,06 ppb	Daphnie - Daphnia magna	21 jours
Chronique NOEC 0,039 ppb Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	21 jours
Chronique NOEC 0,3 ppb Eau douce	Poisson - Pimephales promelas	246 jours
Chronique NOEC 0,66 µg/l Eau douce	Poisson - Pimephales promelas - Embryon	32 jours
Chronique NOEC 1,4 µg/l Eau douce	Poisson - Pimephales promelas - Embryon	32 jours
Chronique NOEC 1,4 µg/l Eau douce	Poisson - Pimephales promelas - Embryon	32 jours
Chronique NOEC 1,6 µg/l Eau douce	Poisson - Salvelinus fontinalis	96 jours

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

**12.2 Persistance et dégradation**

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Nom du produit ou de l'ingrédient	LogK <sub>ow</sub>	FBC	Potentiel
Éther monobutylique de propylène glycol	1,2	-	faible
3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de m-phénoxybenzyle	6,5	-	élevée

**12.4 Mobilité dans le sol**

**Coefficient de répartition sol/eau (K<sub>oc</sub>)** : Non disponible.

**Mobilité** : Non disponible.

**12.5 Résultats de l'évaluation des substances PBT et de vPvB**

This mixture does not contain any substances that are assessed to be a PBT or a vPvB.

**12.6 Propriétés de perturbation endocrinienne**

Non disponible.

**12.7 Autres effets nocifs**

Aucun effet important ou danger critique connu.

XYLADECOR COMBI NF

## SECTION 13: Données sur l'élimination

Les renseignements de la présente section contiennent des conseils et des directives génériques. La liste des utilisations identifiées à la section 1 doit être consultée pour tout renseignement disponible sur une utilisation présentée sous Scénario(s) d'exposition.

### 13.1 Méthode de traitement des déchets

#### Produit

- Méthodes de traitement des déchets** : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que c'est possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes.
- Déchets Dangereux** : Il se peut que la classification du produit satisfasse les critères de déchet dangereux.
- Données sur l'élimination** : Ne pas jeter dans les canalisations ou les cours d'eau. Éliminer selon les dispositions prévues par les différentes réglementations fédérales, provinciales, locales ou d'État. Si ce produit est mélangé avec d'autres déchets, le code du déchet initial peut ne plus s'appliquer et le code approprié doit être attribué. Pour de plus amples renseignements, communiquer avec l'autorité locale en matière de déchets.

#### Catalogue Européen des Déchets

La classification dans le catalogue des déchets Européens de ce produit, quant classé comme déchet est:

Code de déchets	Désignation de déchet
EWC 08 01 99	wastes not otherwise specified

#### Emballage

- Méthodes de traitement des déchets** : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que c'est possible. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible.
- Données sur l'élimination** : En utilisant les renseignements fournis dans la présente fiche signalétique, un avis doit être obtenu des autorités appropriées en matière de déchets au sujet de la classification des contenants vides. Les contenants vides doivent être mis aux rebus ou remis à neuf. Les récipients qui ne sont pas vides sont à traiter conformément aux exigences légales nationales ou locales en terme de déchets.
- Précautions particulières** : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les contenants vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	IMDG
14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	UN3082	UN3082

**XYLADECOR COMBI NF**

## SECTION 14: Informations relatives au transport

<b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (butylcarbamate de 3-iodo-2-propynyle, 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de m-phénoxybenzyle)	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (butylcarbamate de 3-iodo-2-propynyle, 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de m-phénoxybenzyle)
<b>14.3 Classe de danger relative au transport</b>	9	9
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	III	III
<b>14.5 Dangers environnementaux</b>	Oui.	Marine Pollutant(s): 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de m-phénoxybenzyle, butylcarbamate de 3-iodo-2-propynyle

### Autres informations

**ADR/RID** : This product is not regulated as a dangerous good when transported in sizes of ≤5 L or ≤5 kg, provided the packagings meet the general provisions of 4.1.1.1, 4.1.1.2 and 4.1.1.4 to 4.1.1.8.

#### Tunnel code (-)

**IMDG** : **Urgences F-A, S-F**  
Ce produit n'est pas réglementé comme marchandise dangereuse lorsqu'il est transporté en formats ≤ 5 L ou ≤ 5 kg, à condition que les emballages soient conformes aux dispositions générales de 4.1.1.1, 4.1.1.2 et 4.1.1.4 à 4.1.1.8.

**14.6 Protections spéciales pour l'utilisateur** : **Transport dans les locaux de l'utilisateur** : toujours transporter dans des conteneurs fermés qui sont droits et sûrs. Assurez-vous que les personnes qui transportent le produit savent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de déversement.

**14.7 Transport en vrac aux termes des instruments IMO** : Non disponible.

## SECTION 15: Informations sur la réglementation

**15.1 Réglementation et législation pour la sécurité, la santé et l'environnement particulières à la substance ou au mélange**

### UE - Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

#### Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

##### Annexe XIV

Aucun des composants n'est répertorié.

##### Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

**Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles** : Non applicable.

En conformité avec la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH), annexe II, telle que modifiée par le règlement (UE) 2020/878 de la Commission - Belgique

**XYLADECOR COMBI NF**

## **SECTION 15: Informations sur la réglementation**

dangereux

### **Autres Réglementations CE**

**COV** : Les dispositions de la directive 2004/42/CE sur les COV s'appliquent à ce produit.  
Consulter l'étiquette du produit ou la fiche technique pour d'autres renseignements.

**COV du produit prêt à l'emploi** : Non disponible.

**Industrial emissions (integrated pollution prevention and control) - Air** : Non inscrit

**Industrial emissions (integrated pollution prevention and control) - Water** : Non inscrit

### **Ozone depleting substances (1005/2009/EU)**

Non inscrit.

### **Prior Informed Consent (PIC) (649/2012/EU)**

Non inscrit.

### **les polluants organiques persistants**

Non inscrit.

### **Directive Seveso**

Ce produit est réglementé en vertu de la directive Seveso.

### **Critères de dangerosité**

Catégorie
E1

### **Réglementations nationales**

### **Réglementations Internationales**

### **Liste des substances chimiques des tableaux I, II et III de la Convention sur les armes chimiques**

Non inscrit.

### **Protocole de Montréal**

Non inscrit.

### **Convention de Stockholm relative aux polluants organiques persistants**

Non inscrit.

### **Convention de Rotterdam sur le consentement préalable donné en connaissance de cause (PIC)**

Non inscrit.

### **Protocole d'Aarhus de la CEE-ONU relatif aux POP et aux métaux lourds**

Non inscrit.

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique** : Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

**XYLADECOR COMBI NF**

## SECTION 16: Autres informations

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

**Abréviations et acronymes** : ETA = Estimation de la toxicité aiguë  
CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges  
DMEL = dose dérivée avec effet minimum  
DNEL = Dose dérivée sans effet  
Mention EUH = mention de danger spécifique CLP  
N/A = Non disponible  
PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques  
CPSE = concentration prédite sans effet  
RRN = Numéro d'enregistrement REACH  
SGG = Groupe de séparation  
vPvB = Très persistant et très bioaccumulable

### Procédure utilisée pour obtenir la classification selon le règlement (CE) no 1272/2008 [CLP/GHS]

Classification	Justification
Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	Jugement expert Jugement expert

### Texte complet des phrases de danger abrégées

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Texte complet des classifications [CLP/GHS]

Acute Tox. 3	TOXICITÉ AIGUË - Catégorie 3
Acute Tox. 4	TOXICITÉ AIGUË - Catégorie 4
Aquatic Acute 1	DANGER (AIGU) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	DANGER (À LONG TERME) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1
Eye Dam. 1	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 1
Eye Irrit. 2	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2
Skin Irrit. 2	CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2
Skin Sens. 1	SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1
STOT RE 1	TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITIONS RÉPÉTÉES - Catégorie 1

**Date d'impression** : 3-10-2024

**Date d'édition/ Date de révision** : 2-10-2024

**Date de publication précédente** : 2-10-2024

**Version** : 2

### Avis au lecteur

En conformité avec la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH), annexe II, telle que modifiée par le règlement (UE) 2020/878 de la Commission - Belgique

**XYLADECOR COMBI NF**

## **SECTION 16: Autres informations**

**NOTE IMPORTANTE:** Les informations contenues dans cette fiche de données n'ont pas pour ambition d'être exhaustives et sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances et les lois et réglementations en vigueur : toute personne utilisant ce produit à toutes autres fins que celles spécifiquement recommandées dans la fiche technique, sans avoir obtenu au préalable une confirmation écrite de notre part de l'adéquation du produit à l'usage envisagé, le fait à ses propres risques. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Toujours consulter la fiche de données de sécurité et la fiche technique du produit, si disponibles. Tous les conseils et informations que nous fournissons sur le produit (par cette fiche de données ou tout autre moyen) sont corrects en fonction de nos meilleures connaissances actuelles mais nous n'avons aucun contrôle sur la qualité ou l'état du support ou les nombreux facteurs susceptibles d'affecter l'utilisation et l'application du produit. Par conséquent, sauf accord contraire écrit de notre part, nous n'acceptons aucune responsabilité que ce soit sur les performances du produit ou sur toute perte ou dommage survenant consécutivement à l'utilisation du produit. Tous les produits commercialisés et les conseils techniques donnés sont soumis à nos conditions générales de vente. Une copie de ce document est disponible sur demande, réclamez le et lisez le attentivement. Les informations contenues dans cette fiche sont régulièrement sujettes à modification à la lumière de notre expérience et de notre politique de développement continu. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de vérifier que cette fiche de données est la plus récente version existante avant toute utilisation du produit.

Les marques commerciales mentionnées dans cette fiche de données sont des marques déposées AkzoNobel ou dont AkzoNobel possède la licence.